



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 10

septembre 2021

Vos avis sur notre *Lettre* nous encouragent à continuer !

En juin dernier, nous avons proposé à nos lecteurs de donner leur avis sur la *Lettre* de Réinventons Quetigny. Sur les 450 destinataires de cette lettre, 43 ont accepté de répondre, de façon anonyme, à quelques questions. Nous les remercions vivement pour leur participation.

43 réponses, c'est peu, diront certains. Sans doute, mais elles sont tellement nécessaires pour nous rendre compte que nous ne sommes pas totalement déconnectés de leurs préoccupations... et tellement précieuses pour nous donner l'envie et l'énergie de continuer !

18 réponses émanent de femmes et 22 d'hommes. Sur les 38 personnes ayant répondu à cette question, 31 habitent Quetigny, 4 dans une autre commune de l'agglomération et 3 ailleurs, répartition qui correspond globalement à la localisation de nos lecteurs.

38 personnes lisent la lettre régulièrement. C'est la vie locale qui intéresse avant tout les lecteurs (40 réponses), et dans une moindre mesure l'environnement (29) et les questions économiques et sociales (28). Les interviews sont très appréciées (38 personnes). Nous nous en doutions un peu, la rubrique internationale intéresse nettement moins (11).

Parmi les souhaits exprimés, les questions et infos locales viennent nettement en tête. Ce n'est pas une surprise et pour répondre à cette attente, nous continuerons de **proposer à nos lecteurs de nous alimenter** en événements, infos, réactions, prises de positions sur ces questions **locales**. Cet échange est indispensable pour que cette lettre puisse prendre corps sur la réalité de notre ville et de notre agglomération, et donc puisse être utile au plus grand nombre.

Parmi les propositions nous retiendrons aussi celle d'égayer notre publication de traits d'humour, de détente ou de jeu. Il faut sans doute la rendre moins austère.

Merci encore aux personnes qui ont accepté de donner leur avis.

QUESTIONNAIRE FRAMAFORMS - LETTRE DE RÉINVENTONS QUETIGNY

(36 réponses affichées, en fait **32** puisqu'essais effacés, **4 juillet** 2021 - 15 h)

Lisez-vous la Lettre de Réinventons Quetigny ?

- régulièrement **27**
- rarement **5**

Lorsque vous la lisez, est-ce :

- intégralement (ou presque) ? **20**
- une petite partie de son contenu ? **10**

Globalement, qu'est-ce qui vous paraît intéressant dans la Lettre ?

- vie locale **30** *(dont un exclusif)*
- politique nationale **10**
- questions économiques et sociales **20**
- environnement **20**
- culture, histoire, sciences **14**
- vie internationale **10**

Appréciez-vous la présence d'une interview chaque mois ?

- oui **28**
- non **2**

L'agenda du mois, en bas de chaque Lettre, vous est-il utile ?

- oui **21**
- non **8**

Les articles sont-ils pour vous :

- trop longs **4**
- de bonne longueur **24**

Qu'est-ce que vous voudriez y trouver (qui ne s'y trouve pas) ?

Davantage d'infos locales, en particulier sur la ville de Quetigny

Plus d'infos sur la Commune, sur les associations, des contacts, une bourse de l'emploi

Je ne sais pas

Dans l'ensemble les articles ont tous un réel intérêt

Qu'est-ce qui vous paraît inutile ?

Sujets trop éloignés de la vie de la Commune

Les articles trop longs *(déjà signalé plus haut)*

RIEN

La critique de l'action municipale

L'écriture inclusive, qui gêne la lecture

Le positionnement anti-fuite en avant sécuritaire

Que pensez-vous des liens proposés ?

Trop nombreux pour certains articles, pas toujours très bien ciblés

Bôf

TRÈS TRÈS INTÉRESSANTS

Bonnes initiatives

Intéressants

Bien

Très utiles

Bien

Très utiles pour approfondir le sujet proposé sans alourdir la lettre

Utiles

Intéressant

Ils permettent d'approfondir pour ceux et celles qui le souhaitent telle ou telle question

Dans l'ensemble, je trouve cette lettre très positive, facile à lire

Souhaiteriez-vous davantage d'images ou illustrations ?

- | | |
|-------|----|
| - oui | 6 |
| - non | 19 |

Avez-vous d'autres remarques ou suggestions ?

Les sujets traités sont bien mis en évidence, document très agréable à lire, liens très utiles pour étayer les propos des articles traités.

FACULTATIF : Êtes-vous

- | | |
|-------------|----|
| - un homme | 17 |
| - une femme | 13 |

FACULTATIF : Quel âge avez-vous ?

78 / 58 / 79 / 42 / 78 / **19** / 71 / 50 / 58 / 70 / 67 / 74 / 61 / 66 / 67 / 66 / 70 / **83** / 68 / 71 / 55 / 63 / 62 / 75 / 60
(moyenne d'âge : **64,44** ans)

FACULTATIF : Habitez-vous

- | | |
|-------------------------------------|----|
| - Quetigny | 21 |
| - une autre commune de la Métropole | 3 |
| - ailleurs | 3 |

Merci pour votre participation !

(une signature)



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 10

septembre 2021

Compte rendu du Conseil municipal du 29 juin 2021

Avec deux mois de retard – la *Lettre* de Réinventons Quetigny n'est pas parue durant l'été – voici le compte rendu rapide du Conseil municipal du 29 juin dernier, dans lequel nous ne reprenons que les points qui nous paraissent les plus importants ou les plus significatifs.

1 - Nous nous sommes abstenus sur le compte rendu du Conseil du 25 mai. Nous maintiendrons cette position tant que le droit pour les conseillers municipaux d'y inclure en quelques lignes leurs explications de vote ne sera pas rétabli. Ce droit, voté en novembre 2020 par les élu·e·s, a été retiré trois mois après par la majorité municipale pour empêcher l'expression des élu·e·s d'opposition, membres de Réinventons Quetigny comme d'ETIQ.

2 - Pacte de gouvernance métropolitain. Ce pacte, fondé sur le fonctionnement des instances actuelles du Grand Dijon, ne présente aucun intérêt, il n'apporte rien de nouveau. Nous nous sommes abstenus. Ce pacte comprend également une charte des associations pour laquelle aucune association de Quetigny n'a été consultée. Le contenu de cette Charte, que le maire de Dijon a voulu imposer dès décembre 2020 aux associations dijonnaises*, est contesté par une partie d'entre elles, en raison des injonctions hors de propos qu'elle contient et qui ciblent une partie de nos concitoyens en raison de leur appartenance religieuse.

3 - Budget 2020 réalisé (ou compte administratif). Nous avons voté contre un budget qui continue de dérouler les dépenses de la nouvelle place centrale et ses abords : 1,5 million d'€ de participation (+ 0,5 million reporté en 2021) pour un bétonnage du Cœur de ville que nous

contestons depuis le début et que beaucoup de Quetignois considèrent comme un non-sens écologique.

4 - Vente de la future médiathèque à la ville de Quetigny

Le groupe Icade va construire dans les mois qui viennent le gros œuvre de la future médiathèque qu'elle revend ensuite à la ville. Dans le jargon de la construction, cela s'appelle une "vente en l'état futur d'achèvement". Nous avons voté pour cette vente au prix d'1,562 million d'€. L'aménagement intérieur par d'autres entreprises sera réalisé une fois le gros œuvre terminé pour un montant d'environ 2,95 millions d'€.

5 - Vente d'un terrain à bâtir au fond de l'impasse des Charrières

Cette vente d'un terrain de 910 m² à la société Prestige SCI de Saint-Apollinaire pour un montant de 100 000 € doit permettre la construction d'un bâtiment pour garer des véhicules et stocker du matériel de peinture. Suite à un contact avec des habitants du quartier, il est apparu que les questions de circulation et de stationnement n'avaient pas été suffisamment étudiées. Il aurait été utile que ces habitants soient informés et consultés avant cette vente. Pour ces raisons, nous nous sommes abstenus.

6 - Mise à disposition de 4 agents municipaux au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Cette mise à disposition donnera lieu à remboursement à la ville par le CCAS. Nous avons voté pour, mais nous estimons que la dotation de la ville au CCAS reste insuffisante au regard des besoins des Quetignois vivant en dessous du seuil de pauvreté. C'est une des raisons pour lesquelles nous n'avons pas voté les budgets primitifs de 2020 et 2021.

7 - Vœu proposé par le Groupe ETIQ pour plus de moyens de lutte contre la délinquance et les incivilités à Quetigny.

Si nous partageons l'intention des membres du groupe ETIQ, nous ne les suivons pas sur leur approche trop étroite de la sécurité et la violence des jeunes et la hiérarchie des moyens à mettre en œuvre pour y remédier. Nous avons voté contre ce vœu qui a été rejeté par 25 voix contre et 4 pour.

* Vous pouvez prendre connaissance ici (<http://reinventonsquetigny.free.fr/10/chartlaic.pdf>) de la charte des associations que la ville de Dijon impose aux associations, faute de quoi elles n'auront plus ni boîte aux lettres ni local à la Maison des Associations, ni subvention. Plusieurs de ces associations ont refusé de la signer.

Vous pouvez suivre ici (<https://www.youtube.com/watch?v=YGHylgkpxhw>) le déroulement de ce conseil municipal sur YouTube.

Nous vous présenterons le mois prochain sur :

[https://www.youtube.com/watch?v=tYCgumZNZ6s&list=PLdoJJpldsYI5-](https://www.youtube.com/watch?v=tYCgumZNZ6s&list=PLdoJJpldsYI5-Ei0Zxgtb3733WNetRcXi&index=15)

[Ei0Zxgtb3733WNetRcXi&index=15](https://www.youtube.com/watch?v=tYCgumZNZ6s&list=PLdoJJpldsYI5-Ei0Zxgtb3733WNetRcXi&index=15) notre compte rendu du Conseil municipal du 21 septembre.



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 10

septembre 2021

Sécurité et délinquance : quelles réponses ?

Au dernier Conseil Municipal, le groupe ETIQ a proposé un vœu pour plus de moyens de lutte contre la délinquance et les incivilités à Quetigny. Si nous partageons l'intention des membres du groupe ETIQ, nous ne les suivons pas sur leur approche trop étroite de la sécurité et la violence des jeunes et la hiérarchie des moyens à mettre en œuvre pour y remédier... Voici notre intervention en réponse à ce vœu :

Nous pouvons, comme vous, dire merci à toutes celles et ceux qui nous protègent, gendarmes, policiers, pompiers, mais aussi les soignants et celles et ceux qui plus largement assurent notre sécurité physique, alimentaire et notre bien-être moral.

Comme vous, nous condamnons les violences dont ils-elles sont victimes, comme nous condamnons toutes formes de violences, y compris malheureusement lorsqu'elles émanent, sans raison ou de manière disproportionnée, des personnes dépositaires de l'autorité publique.

Comme vous, nous les soutenons dans l'exercice, souvent difficile, de leurs missions de service public, comme nous soutenons celles et ceux dont l'activité contribue à rendre notre société et notre ville plus juste, moins agressive, plus solidaire.

La violence est, en effet, quelque chose de grave ; et, sauf lorsqu'elle est justifiée, elle est inacceptable.

Vous évoquez la violence des jeunes et particulièrement celle des 13-16 ans, en prenant la précaution de ne pas généraliser. Les Quetignois sont sans doute inquiets de cette violence, certains ont peur. Certains veulent peut-être quitter notre ville, mais convenez qu'il ne s'agit pas d'un exode massif et que la grande majorité d'entre eux ont plus peur du chômage et de la précarité que de la violence d'une toute petite minorité de jeunes.

Il faut prendre, sans l'exagérer, la mesure de ces violences et de ces incivilités qui n'ont pas toutes le même degré de gravité. Il faut la prendre très au sérieux, pas seulement pour la réprimer, mais d'abord pour en cerner les causes et la prévenir.

Les jeunes sont-ils plus violents ? Disposons-nous de chiffres pour valider un discours si souvent répété ? Nous avons en effet besoin d'un état des lieux pour couper court à toutes les surenchères.

Et d'où vient cette violence ? Du hasard des parcours individuels ? Des prédispositions précoces qu'un certain ex-Président de la République cherchait à mettre en statistiques dès le plus jeune âge ? Vous éludez totalement cette question essentielle !

Nous pensons qu'elle est le produit de multiples facteurs :

- des conditions de leur propre existence et donc celles de leurs parents, qui souvent engendrent peur, insécurité et désarroi
 - d'une insécurité sociale qui pèse en permanence sur leur vie
 - de déficits d'éducation
 - de sentiments d'injustice dans une société profondément inégalitaire
 - d'un modèle de société dominée par le profit, ou encore par l'argent roi incarné par exemple par les revenus exorbitants de certains sportifs, ou de vedettes du net
 - d'exclusions précoces quasiment irrattrapables,
- ...sans parler du manque d'exemplarité de bien des hauts responsables de notre société, et tout cela dans un monde sans avenir pour une fraction importante de la jeunesse.

L'insécurité dans laquelle vivent ces jeunes et leurs familles avant de devenir violents ou acteurs d'incivilités commence avec le chômage et la précarité qui ne cessent de se développer, avec l'abandon des cités, la disparition de services publics.

Ces formes de violences que subissent ou dans lesquelles baignent ces jeunes ont inévitablement un impact sur eux, provoquant des pertes de repères chez les plus fragiles ou un rejet de cette société dans laquelle ils ne trouvent pas de place.

Dire cela n'est pas excuser la violence et les responsabilités qui l'accompagnent, c'est comprendre pour agir efficacement.

Comme vous, nous pensons que le temps est à l'action. Mais laquelle ?

L'État a, bien sûr, une responsabilité première pour endiguer ces formes de violences.

Nous ne sommes pas par principe contre l'augmentation du nombre de policiers. Les situations explosives ou dangereuses peuvent la justifier. Mais nous pensons que la surenchère répressive, qui gonfle encore en période électorale, n'est pas la bonne réponse parce qu'elle

engendre encore plus de violence avec encore plus de morts chez les policiers et chez les gamins égarés dans la délinquance.

Pour juguler durablement la violence, il faut en éradiquer les causes profondes. La priorité aujourd'hui n'est sûrement pas l'urgence policière mais l'urgence sociale, pour permettre à chaque jeune et à sa famille de vivre dignement :

- d'abord au moyen d'une activité digne de ce nom
- sinon en bénéficiant d'une solidarité suffisante de la part de la collectivité.

Ce n'est pas en baissant les indemnités chômage de 30 % pour plus d'1 million de sans-emploi qu'on y arrivera. Et avec un déficit de 4 à 5 millions d'emplois dans notre pays, la précarité et les bas revenus continueront d'engendrer violences et incivilités de jeunes exclus de toute perspective d'insertion. Seul un changement de logiciel bâti sur un partage du travail et des richesses peut nous sortir durablement de ce fléau.

Pour gérer la violence, et construire des quartiers plus apaisés, il faut sans doute revoir certaines missions de police et de gendarmerie et revenir peut-être à une police de proximité avec une formation adéquate pour cette mission.

Quarante ans d'interdiction et de répression n'ont pas empêché la France d'être le premier pays européen consommateur de cannabis. Nous pensons que la légalisation serait le meilleur moyen de casser le marché souterrain qui fait de plus en plus de dégâts physiques et moraux chez les jeunes, dégagerait du temps et des moyens pour d'autres missions policières et réduirait d'autant le taux de délinquance.

Côté Justice, il y a sans doute beaucoup à faire, non pas pour taper plus fort sur la jeunesse délinquante – la justice est tout sauf laxiste – mais pour rendre la sanction éducative, en premier lieu, et – nous vous rejoignons sur ce point – en jugeant plus rapidement pour que le but de la sanction soit avant tout d'éduquer.

Mais l'État ne peut pas tout, et de plus, s'il ne joue pas son rôle, la Ville doit dans la mesure de ses moyens tenter d'y remédier, par exemple en examinant sérieusement la possibilité d'un complément municipal de revenu, promis par la majorité municipale et que nous attendons toujours.

Nous ne disons pas comme vous que rien de concret n'est fait à Quetigny, ce serait faire un mauvais procès à celles et ceux qui agissent et s'engagent aux côtés de la jeunesse dans notre commune. Si nous partageons plusieurs de vos propositions telles que la remobilisation des jeunes, l'action des services sociaux auprès des familles, la lutte contre le décrochage scolaire, la création de lieux de rencontre animés par des éducateurs, nous pensons que la multiplication des caméras de surveillance par la municipalité en place et dont vous voulez encore doubler le nombre est un moyen illusoire et coûteux, qui de plus menace gravement les libertés de chacun.

Surtout, les jeunes n'ont pas besoin que d'être soit aidés, soit punis. Il faut aussi leur reconnaître le droit et leur donner la possibilité de construire leur autonomie dans des lieux et avec des moyens qui leur sont dédiés. Il faut encore leur donner une place dans la cité, que

leur parole soit prise en compte, qu'ils existent autrement qu'en faisant des "coups". La sanction n'est pas tout, et en tout cas, ne vaut pas réparation ! Il est trop facile, pour la Commune, de se décharger de ses responsabilités sur la Justice (tout en déplorant sa prétendue inefficacité)... C'est le Maire qui, au premier chef, exerce la responsabilité publique, et il peut à ce titre "saisir" la Gendarmerie, la Justice, le Préfet. Mais le publier tambour battant comme une solution ultime dans un éditorial aussi indigné qu'incantatoire et vain sur les "agissements intolérables" des jeunes, en pleine campagne électorale, dans la revue municipale, c'est ou bien un aveu d'échec ou bien un exercice de surenchère électorale sur la sécurité. Monsieur le Maire, écrire comme vous le faites dans cet éditorial que les jeunes qui s'égareront dans la délinquance ou les incivilités, et qui sont aussi nos enfants ou petits-enfants, « ce n'est pas Quetigny » ne va sûrement pas inciter cette partie de la jeunesse désorientée ou rebelle à s'insérer dans notre ville.

La collectivité doit utiliser tous les moyens à sa disposition, avec bien davantage d'éducateurs, avec l'installation d'espaces de rencontres et d'activités à proximité des enfants et des jeunes défavorisés, pour les aider à élaborer leurs projets, les écouter et les accompagner (y compris lorsqu'ils "dérangent"), plutôt que de sévir avec les forces de l'ordre à la moindre pétarade, de grillager les passages entre les immeubles ou de détruire un muret où les ados ont l'habitude de s'asseoir, dans l'espoir – bien illusoire – de les évincer du paysage ! Au lieu d'inventer périodiquement des « conseils municipaux de jeunes » épisodiquement réunis et aussitôt oubliés, Quetigny doit aller au-devant des nouvelles générations et tenir compte de leurs attentes dans le projet de ville.

Au total, si nous partageons, collègues et membres d'ETIQ, certains de vos constats et plusieurs de vos propositions sur la ville, nous ne pouvons vous suivre ni sur l'approche trop étroite qui est la vôtre sur la sécurité et la violence des jeunes, ni sur la hiérarchie des mesures à prendre pour que ceux-ci puissent réellement sortir de cette violence et, mieux encore, ne pas y entrer.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre votre projet de vœu.

(texte lu au nom de Réinventons Quetigny par Raymond Maguet au Conseil municipal du 29 juin)

Vous pouvez lire ici le texte (<http://reinventonsquetigny.free.fr/10/ETIQdelinciv.pdf>) de la motion du groupe EtIQ à laquelle nous répondons sur cette page.



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 10

septembre 2021

Cap Vert : des projets aux réalités

Le 15 octobre 1988, Pierre Beregovoy, ministre de l'Économie, inaugurerait à Quetigny le "parc d'activités et de loisirs" du Cap Vert, voulu par la municipalité alors dirigée par Hervé Vouillot. Ce parc comportait des bureaux et bâtiments pour "entreprises de pointe" (groupe Pélège-Voisin), un complexe aquatique et un centre de mise en forme (entreprise Forest Hill), ainsi qu'un "complexe golfique" (société Golfy) dont le ministre posait la 1^{ère} pierre. Pierre Beregovoy célébrait alors « une belle réalisation additionnant la volonté publique et l'entreprise privée », Hervé Vouillot se félicitait de garantir ainsi le maintien d'un « poumon vert » entre Quetigny et Dijon. Les Quetignois allaient bénéficier de tarifs extrêmement réduits pour les activités de loisirs (50 %, voire davantage, moyennant l'acquisition d'une carte à prix modique), et les écoles de la commune devaient profiter d'un apprentissage gratuit de la natation. Le Cap Vert allait pourtant provoquer la rupture de l'union de la gauche à Quetigny pour l'élection municipale de 1989 ; le PCF (4 élu·e·s, dont l'adjoint aux affaires sociales Alain Rodier) refusa d'approuver publiquement le projet, contestant le partenariat public-privé et souhaitant un véritable équipement nautique, utile aux écoles et centres aérés et propice à des loisirs et animations sportives de qualité.

Onze ans plus tard (le 13 octobre 1999) ouvrait le "Complexe Cinéma Cap Vert" avec ses 12 salles de cinéma, dont une "aménagée spécialement pour d'autres usages organisés par le service culturel municipal" : la salle 5 (dite *salle Méliès*) allait être pourvue, par des travaux financés par la municipalité à hauteur de 2 millions de francs, d'une scène et de petites coulisses, permettant à la municipalité d'y organiser, "17 jours par an", des "manifestations culturelles". Hervé Vouillot déclarait fièrement que la Ville avait « choisi un indépendant pour qu'existe la concurrence, et écarté un des groupes qui monopolise la diffusion » ; il ajoutait que « cet équipement entièrement privé n'aurait aucune conséquence négative sur le budget communal », tout en

reconnaissant qu'il nécessitait l'agrandissement du parking du Cap Vert, qui prendrait « un caractère paysager ».

Entre temps, Forest Hill avait plié bagage, laissant la municipalité face à un gouffre financier, avec une piscine qui fuyait, une bataille d'experts, un "bassin à vagues" totalement inadapté à l'apprentissage de la natation, et un équipement bien peu "durable"... Le centre aquatique fut confié à une société d'économie mixte (mise en liquidation en 1995), puis racheté par la Ville, concédé à une entreprise (CG finances) ajoutant aux activités de piscine l'été celles de cabaret l'hiver (étonnant, non ?), avant de fermer ses portes en 2009 (le bâtiment fut détruit en 2012). Notons que le bowling, en sous-sol du bâtiment de la piscine à vagues, fut alors "déposé", au grand dam des jeunes de Quetigny.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

En 2009, la municipalité conduite par Michel Bachelard a cédé le site du cap Vert à un porteur de projet privé, le groupe Icade (filiale de la Caisse des Dépôts, celui qui aujourd'hui est en charge de la future médiathèque) en lui confiant la tâche de trouver des exploitants pour un "nouveau pôle de loisirs" à la place du complexe aquatique, afin de "conforter une dynamique économique créatrice d'emplois" (le Maire en annonçait 300 pour l'ensemble du site). Un nouveau bowling (accompagné de laser games) a ouvert dans la galerie de commerces, de restauration et de détente qui prolonge aujourd'hui le bâtiment du cinéma, à la place de l'ancienne "piscine à vagues". Faire et défaire, c'est toujours travailler !

CinéAlpes a cédé en novembre 2019 le complexe cinéma au géant Pathé-Gaumont, qui ne se sent en rien engagé par l'accord signé par la famille Davoine, anciens propriétaires, en termes de tarifs préférentiels accordés aux détenteurs de la carte passe-sports-loisirs (6,50 € en 2019). Dommage pour les Quetignois, qui paient désormais leur place plein pot (10,50 € la place de cinéma au tarif normal) ! Même si Ciné-Alpes avait rapidement trahi ses promesses en supprimant de nombreux emplois (30 annoncés en 1998), on constate que dans ce domaine, la situation s'est encore aggravée depuis quelques mois : plus aucun·e employé·e aux guichets, files d'attente aux caisses automatiques, deux ou trois personnes au bar pour vendre des pop-corns et contrôler les billets...

Le parking a encore été agrandi, au détriment d'espaces empruntés au fameux "poumon vert", et n'a plus grand-chose de "paysager". Tout le monde s'y rend en voiture, alors que le Cap Vert est très bien desservi en pistes cyclables et par le tram... Il serait préférable d'inciter à les utiliser !

La salle Méliès (voir notre agenda) est sous-dimensionnée et sous-utilisée (on aimerait bien savoir combien de jours par an : 17, comme annoncé ?) : insérée dans un ensemble très commercial qui ne brille pas par ses grandes ambitions culturelles, elle s'ajoute à toute une série de petites salles "hybrides" sur la commune, cotes aussi mal taillées pour le théâtre que pour la musique (espace Mendès France, Petit Théâtre des Prairies, la Colline, future salle "d'animation" de 80 places de la Médiathèque...). Cela fait que Quetigny ne dispose pas d'une véritable salle de spectacle à la mesure de notre ville.

Certes, le Cap Vert est une zone plutôt active dans la métropole dijonnaise, mais on y consomme des loisirs... et de la malbouffe (McDo, KFC...). Les ambitions en termes d'emploi, d'environnement, de sport et de culture, claironnées depuis trente ans par une équipe municipale qui se complait dans l'autosatisfaction (dans *Vivre à Quetigny*, nulle trace depuis 1988 des difficultés rencontrées), sont très loin d'avoir été tenues !

1987 : les promesses d'Hervé Vouillot (dans *Le Bien Public*) :

<http://reinventonsquetigny.free.fr/10/capvert87.pdf>

1988 : nouveau parc d'activités (dans *Vivre à Quetigny*) :

<http://reinventonsquetigny.free.fr/10/capvert88.pdf>

1998-1999 : nouveau cinéma (dans *Vivre à Quetigny*) :

<http://reinventonsquetigny.free.fr/10/capvert98.pdf>

2009 : fermeture définitive de l'ancien pôle de loisirs (dans *Le Bien Public*)

<https://www.bienpublic.com/edition-dijon-ville/2018/01/12/parc-aquatique-du-cap-vert-precision>

2009 : nouveau pôle de loisirs (dans *Vivre à Quetigny*)

<http://reinventonsquetigny.free.fr/10/capvert09.pdf>

2019 : rachat de Ciné Cap Vert par Pathé (dans *Le Bien Public*)

<https://www.bienpublic.com/edition-dijon-ville/2019/11/28/cine-cap-vert-quetigny-et-cite-de-la-gastronomie-pathe-rachete-cinealpes>



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 10

septembre 2021

Interview de Mathilde et Yves, ami·e·s de l'Engrenage

Dijon s'est retrouvée à la une de l'actualité au cœur de l'été, lorsque la police a évacué manu militari les Jardins de l'Engrenage occupés par des militants opposés à un projet immobilier très contesté, dont nous vous avons déjà parlé dans nos Lettres n°1 et 6... En dépit des multiples appels au dialogue et à la concertation lancés par les occupants, M. Rebsamen a demandé au préfet d'exécuter l'ordonnance d'expulsion. Nous avons demandé à Mathilde et Yves, membres de l'Association des Ami·e·s des Jardins de l'Engrenage, de répondre à nos questions sur ce sujet.

Est-ce que vous pouvez vous présenter, ainsi que votre association ?

Mathilde : Je suis Mathilde Mouchet, co-administratrice.

Les Ami·e·s des Jardins de l'Engrenage sont une association de riverains du quartier de l'avenue de Langres à Dijon, qui a pour objet de protéger, de faire connaître et d'animer dans le quartier tout ce qui a lieu en termes de protection de l'environnement, tout ce qui a trait à la réalisation de potagers, et à la convivialité.

Yves : Moi, Yves Pronnier, je suis dans le collectif. J'habite le quartier et j'ai tout de suite rejoint cette association parce que je pense que c'est tout à fait dans l'air du temps de défendre la nature, et ces potagers. D'ailleurs la Mairie (de Dijon) parle de potagers à la Fontaine d'Ouche, de ferme écologique, mais ce n'est qu'un projet, et ici elle pouvait le faire. Ils ont arraché des arbres, les légumes par deux fois, d'ailleurs avec des forces de police et des moyens démesurés, avec des armes de catégorie B, je trouve ça aberrant ! Ça nous a permis d'ailleurs de faire caisse

de résonance dans le quartier, de montrer quelle était notre lutte et qu'on était des gens tout à fait pacifiques ; mais on défendait la nature et on était contre un bétonnage à outrance.

Que s'est-il passé depuis l'arrêté d'expulsion immédiate pris par la cour d'appel ? Quels étaient les principaux événements ? Qu'avez-vous fait ?

Mathilde : Ça a été d'abord une forte sidération, de la part des occupants du lieu mais aussi des membres de l'association, puisque la cour d'Appel a vraiment donné un signal inverse de celui qui avait été affiché en 1ère instance, et qui accordait 6 mois de délai avant l'expulsion de la maison. Passée cette sidération, ça a été finalement la volonté de ressouder le collectif, et puis l'attente, puisqu'on savait que l'expulsion était sans délai. Elle est intervenue le mardi 20 juillet, à 7 h du matin, avec 13 camions de CRS, et malheureusement des violences policières...

Yves : Moins que la 1ère fois, car ils savaient qu'ils avaient été au-delà de ce qui est permis avec toutes les grenades et armes dites "de catégorie B" utilisées ! La 1ère fois, quand ils nous ont délogés, ils étaient là pour le terrain, pas pour la maison ; ils sont entrés dans l'enceinte de la maison, ils ont construit un mur autour, empêché les gens de sortir, envoyé des grenades à l'intérieur ; ils ont même gazé des gens qui étaient dans la cave.

Mathilde : Le 20 juillet, les choses se sont passées très vite : il y avait 4 habitants dans la maison qui se sont retrouvés délogés extrêmement rapidement, puisque les bombes lacrymogènes y ont mis le feu. Les habitants avaient prévu une résistance non violente qu'ils n'ont pas pu mettre en œuvre. Et puis, malheureusement, le processus de déblaiement du terrain est intervenu dans la foulée, les camions, les grues, tout était prêt juste derrière le cordon des forces de l'ordre. Pendant 3 semaines, toute une noria de camions a évacué des centaines de mètres cubes, tout d'abord de terre, puis de cailloux. La 1ère semaine sous forte escorte policière, avec un dispositif impressionnant de militaires, postés dans le quartier les armes à la main. Ça donne des scènes assez particulières, quand même, dans un quartier résidentiel... Résultat : depuis début août, on a affaire à un terrain où il n'y a plus rien, désertique, archi-plat, où on peut difficilement prétendre replanter des légumes !

Et sur le plan juridique, il se passe des choses ? Comment avez-vous réagi à cette expulsion ?

Mathilde : Juridiquement, tous les recours ont été épuisés. Par contre, la manière dont nous avons réagi, c'est plus sur l'aspect humain. Le choix a été fait d'impulser tous les dimanches midi des pique-niques, de proposer des temps conviviaux de retrouvailles, pour vivre ce deuil-là ensemble.

Yves : Il faut savoir que notre association a permis que des gens du quartier se fréquentent, viennent voir les jeunes [habitants de la maison, NDLR], participent à des tournois de boules, de foot ; on a même fait des brochettes ! Après la 1ère destruction, des haricots verts ont été replantés, et il y a même eu un repas à base de haricots verts... Ils savent bien cuisiner, les jeunes !

Que répondez-vous quand on vous dit que l'action que vous avez menée était illégale ?

Mathilde : Sur la question de la légalité, aujourd'hui il y a un vide dans le droit : la nature, le sol n'ont pas de droit, pas d'existence juridique, et en cela l'action est illégale. Mais que faire contre le béton ? Finalement, le sens de l'action qui a été menée par le collectif soutenu par l'association

des Amis des Jardins de l'Engrenage, c'est vraiment d'implorer la municipalité et la Métropole de conserver un espace naturel commun dans le quartier. Tous les mots ont un sens, "commun", c'est "ouvert à tous", pas approprié par un petit groupe ! Le problème, c'est qu'on ne dispose que du droit au logement pour pouvoir mettre en place des procédures et gagner un petit peu de temps. Il y a un vide juridique. La légalité, ce que j'aime à dire, c'est que pour arriver au droit de vote des femmes ou pour arriver à la fin de l'esclavage, il a fallu que des personnes se lèvent et mènent des actions qui étaient illégales... ce qui a permis de faire changer le droit. Sans avoir la prétention de tout faire changer, c'est au moins un aiguillon. Et l'intérêt de ce qui s'est vécu là pendant plus d'un an, c'est d'avoir permis d'interpeller le public, les riverains, mais plus largement sur l'agglomération dijonnaise.

Yves : On en a même parlé à l'étranger... Notre action a été répercutée dans la presse française, et après dans la presse étrangère ; maintenant, il y a des étrangers qui savent où est Dijon grâce à l'Engrenage !

Mathilde : Il y a aussi des images pas très positives et pas forcément valorisantes qui ont pu sortir, malheureusement, au mois d'avril lorsqu'il y avait les interventions des forces de l'ordre.

Yves : Mais justement, c'est pas nous les responsables...

Mathilde : Oui, ça a contribué à faire connaître notre action !

Action illégale mais pas illégitime aux regards des exigences climatiques ?

Mathilde : Justement, c'est à remettre dans le contexte de l'urgence climatique... L'association des Amis des Jardins de l'Engrenage a écrit une lettre au Maire de Dijon début juin ; elle est restée lettre morte, on attend toujours la réponse. Nous y reprenons les arguments développés longuement dans la lettre ouverte du collectif expliquant entre autres que dans ce quartier de l'avenue de Langres, il y a déjà une forte densité de population, un manque d'espaces verts et l'effet des îlots de chaleur avec toutes ces constructions. Sur une vision à moyen terme, si on veut conserver une qualité de vie pour les habitants en place, c'est fondamental de garder des arbres, surtout quand on voit le temps qu'il faut pour faire pousser un arbre. Là, on avait un tilleul centenaire qui a été abattu au mois d'avril, on avait toute une allée d'arbres au moins cinquantenaires, qui aujourd'hui n'existent plus... Même dans l'hypothèse où, à l'arrière du terrain, la Ville garderait 4 200 m² pour faire un verger, combien de temps faudra-t-il pour qu'il pousse ?

Yves : Et toute la butte, au fond, c'est des gravats, avec plein de déchets. S'ils font le verger là, ils vont être obligés de l'enlever pour mettre de la terre agricole.

Comment lisez-vous le résultat que vous avez obtenu aux élections ?

Mathilde : C'est ça qui est terrible, ces 15 %, personne ne s'y attendait chez nous. On espérait 5 % parce qu'il y avait les frais de campagne en jeu.

Yves : Il y avait 2 personnes, un commercial et une professeure, qui se sont présentées. Ils ont fait un score énorme, dans le quartier (24 %, NDLR).

Mathilde : Mais 10 % au centre-ville aussi !

Yves : Et même, quand on l'a demandé pour le 2ème tour, des gens ont voté pour eux, mais ça a été compté dans les bulletins nuls ; cet avis ne compte pas...

Mathilde : Après, il est très intéressant qu'une équipe de personnes purement bénévoles qui ont réussi à tenir une rigueur, à mettre en place une campagne avec beaucoup de relationnel, sont arrivées à un tel score. 753 électeurs ont voté pour ce binôme, et finalement le sujet de la bétonnisation – de l'urbanisation – était central sur le canton de Dijon 2 dans la campagne électorale.

Quelques mots sur l'impact de votre action sur l'agglomération... Quelles manifestations de solidarité avez-vous constatées ?

Mathilde : Une belle manifestation a été celle du samedi 25 avril au théâtre, juste après les quatre jours qui avaient vu l'expulsion et le saccage des jardins : 300 à 400 personnes se sont rassemblées spontanément en soutien à ce qui s'était passé. Ça a fait du bien au collectif, aux membres de l'association, et démontré que ce qui s'était passé n'était pas anodin ! Il y a eu aussi toute cette solidarité, tous ces liens qui se sont tissés avec le monde de la culture, qui était aussi en grève...

Yves : Ils sont venus nous soutenir, et on a été aussi les soutenir au théâtre. D'ailleurs, suite à l'intervention de la police avec ces fameux tubes contenant quatre grenades, les jeunes les ont ramassés, on les a mis dans des caisses pour les apporter au théâtre. Les deux intermittents du spectacle qui ont été interceptés avec les tubes ont eu comme chef d'accusation le fait d'avoir transporté des armes de catégorie B... alors qu'il n'y avait plus rien à l'intérieur !

Vous savez, j'habite à 200 m derrière, et l'odeur des gaz lacrymogènes était aussi effroyable que dans les jardins.

Les gens habitant l'immeuble, là, derrière nous, étaient avec nous, mais d'autres étaient contre nous ! Je ris, car si le programme se fait, certains, sur leur balcon, vont se retrouver face à un mur !

Qu'est-ce que vous reprenez d'essentiel dans votre mobilisation depuis un an et demi ?

Mathilde : Ça a commencé le 17 juin 2020... On a affaire à une variété de profils, d'âges, de compétences, mais cette envie d'espaces verts, de jardins, de liens entre personnes était le fil conducteur et l'est toujours. C'est plus compliqué aujourd'hui, sans lieu pour se réunir... mais c'est vraiment un fruit de ces événements. J'habite aussi juste à côté, et maintenant, je connais mes voisins !

Yves : Et ça a permis de vivre ensemble dans le quartier, dans une période où chacun reste chez soi. C'est pour ça que j'ai monté une association dont je suis l'ancien président, *La Charmette se bouge*, pour que les gens puissent se rencontrer.

Mathilde : C'est lié à ce qui a été vécu pendant plus d'un an sur le terrain ; à partir du moment où les personnes osaient franchir le pas et descendre sur le terrain. C'est devenu un lieu d'accueil inconditionnel, avec de l'aide alimentaire proposée en hiver pendant le deuxième confinement.

Il y avait des personnes qui venaient là pour se vider la tête, et d'autres qui venaient là parce qu'elles avaient faim, pour cultiver et manger...

Yves : La meilleure preuve, c'est que quand on a ouvert les jardins, il y avait des jardins collectifs, mais aussi un espace réservé pour des gens du quartier qui venaient faire leur jardin, et il a malheureusement a été démoli.

Mathilde : D'ailleurs, le 19 avril, veille de l'intervention, la grande question était : « On vient d'avoir plein de demandes de jardins individuels... Où est-ce qu'on va trouver des parcelles pour ces personnes ? L'idée avait été de dire : « On a des bacs, on va pouvoir les remplir de terre et les proposer aux gens ». Mais malheureusement...

Ça veut dire qu'il y a une vraie demande dans le quartier, un vrai besoin !

Yves : Tous les jardins familiaux qui sont derrière ont des listes d'attente ; un président nous voyait d'un mauvais œil parce qu'on leur faisait soi-disant concurrence, mais ce n'était pas le cas : des tas de gens attendaient pour avoir un jardin, et étaient très contents !

Il me semble qu'à un moment donné, vous avez fait une proposition au maire de Dijon ouvrant la voie à un possible accord, en disant « Réduisons les constructions et aménageons l'espace ».

Mathilde et Yves : Oui, et de plusieurs manières, par des lettres, par des contacts avec des élu·e·s de la ville !

Yves : Mais le profil de François Rebsamen – que j'ai assez fréquenté –, c'est : "Moi, j'ai raison !". D'ailleurs – c'est très politique, ce que je vais dire – la composition de la majorité municipale, ce sont des gens qui disent « oui » à M. Rebsamen, sans quoi ils ne sont pas élus !

Mathilde : Ce qui a été présenté le 30 mai lors du banquet républicain qui a ouvert la campagne électorale, c'était de dire aux riverains et Dijonnais : « Comment voyez-vous l'avenir des Jardins de l'Engrenage ? des espaces verts, des jeux, des constructions... ? ». Des idées très variées en sont ressorties, comme par exemple celles de structures collectives qui manquent dans le quartier, comme une halle pour des marchés de produits alimentaires. Il ne s'agissait pas tant d'un refus net de toute construction que d'une volonté de différenciation des espaces, distinguant des dépôts de déchets envahis par la renouée du Japon (où on ne peut prétendre cultiver) de parcelles de pleine terre, avec un puits, des arbres... Il aurait fallu procéder à un zonage, grâce à une étude pédologique que nous n'avons pu mener. On a même été jusqu'à demander un moratoire pendant la période électorale ! On pouvait imaginer de construire 50 ou 100 logements au lieu de 300. C'est resté lettre morte !

Votre proposition était assez ouverte...

Yves : Le Maire n'est jamais venu nous voir. Même l'adjoint à l'urbanisme, le fameux Pierre Pribetich, on ne l'a vu que quand les policiers étaient ici ; là, il était content de se déplacer ! Quand il passait en voiture, c'était très furtif...

Rebsamen a assigné votre association devant le tribunal judiciaire, en réclamant 200 000 € de dommages-intérêts... Comment comprenez-vous cette réaction ?

Yves : C'est de l'intimidation ! Notre avocate, ancienne bâtonnière, Dominique Clémang, qui a défendu les gens qui occupaient la maison et le terrain, était stupéfaite : pour elle, c'est complètement fou !

Mathilde : La question, c'est sur quoi se fonde cette attaque d'une association de riverains – dépourvue de fonds propres – pour une somme "calculée" incluant 180 000 € d'intérêts liés à une perte sur la vente hypothétique de logements... et 10 000 euros pour l'image de la ville de Dijon !

Yves : Tout ça parce que des riverains regroupés en association ont donné leur point de vue, en se déclarant prêts à discuter, alors que le projet consiste essentiellement en béton, tout en présentant comme « espaces verts » de l'herbe sur le toit d'un parking et en intégrant au projet des jardins qui sont déjà.

Vous pensez qu'il y aura des suites judiciaires à cette assignation ou qu'il va laisser tomber ?

Yves : On ne sait pas... Notre avocate a demandé du temps pour étudier le dossier, on compte sur elle.

Mathilde : Le plus regrettable, c'est que la Justice est déjà encombrée d'affaires bien plus graves, et finalement, pour nous intimider, pour marquer les esprits, la ville de Dijon se lance dans une procédure qui coûte de l'argent aux Dijonnais !

Et vous continuez à vous voir régulièrement dans le cadre de l'association ?

Yves : Bien sûr ! On est encore plus motivé ! Certes, on n'a plus le terrain pour pouvoir se retrouver et faire de l'animation, mais le noyau dur est toujours là. On a quand même comme adhérents 170 personnes, qui s'engagent, plus bien d'autres qui nous soutiennent.

Mathilde : Il faut dire que l'objet de l'Association des Ami·e·s des Jardins de l'Engrenage concerne ce terrain en particulier, mais aussi le quartier dans son ensemble, et il y a, malheureusement, d'autres terrains à défendre !

Yves : Du côté de la rue Edme Verniquet, plusieurs terrains, construits, sont menacés... Mais, grâce à notre action, rien n'avance depuis un an ! Pour tout terrain qui pourrait être vendu, la Ville fera valoir son droit de préemption, ce qui décourage les acheteurs. Mais à cause de notre action, tout est bloqué !

Qu'est-ce que vous reprenez d'essentiel dans votre action ?

Mathilde : C'est le Vivre Ensemble... tout ce lien qui s'est créé, et c'est aussi une montée en compétence ! L'urbanisme est quelque chose d'ardu, sur lequel peu d'entre nous étaient informés ; nous sommes prêts maintenant pour la modification du Plan Local d'Urbanisme à l'automne. Ça permet aussi d'ouvrir les yeux, à l'échelle du quartier mais aussi à celle de la métropole. Il y a aussi une prise de conscience sur les objectifs globaux, avec plus de 15 000 logements ! Et une mise en question de nos propres modes de vie. La moitié de nos adhérents vivent dans ce quartier, et l'autre dans le reste de la métropole : cela

permettra de diffuser notre compétence dans les quartiers et de susciter la création d'autres collectifs et associations de riverains.

Quel message voudriez-vous passer ?

Yves : Bien sûr, il y a eu les vacances, et on a vu moins de gens... mais le peu que j'ai rencontrés m'ont dit : « Quand est-ce qu'on se retrouve ? ». On n'a plus le terrain, mais on va faire, non des actions violentes (cela n'a jamais été le cas) mais de l'interpellation ; on a soutenu l'action affichant le nom de la station de tram "Jardins de l'Engrenage" à la place de "Nation" ; on est content aussi de faire découvrir aussi l'association du château de Pouilly, tout près d'ici, que peu de gens de ce quartier connaissent... C'est du vivre ensemble, cela permet aux gens de s'informer sur le passé de leur ville, sur la stèle de Garibaldi, par exemple, que nous avons pu protéger au château.

Mathilde : Le fait d'être en association et d'avoir cette dynamique est un levier face aux institutions.

À noter : **vendredi 17 septembre à 18 h, manifestation aux Jardins de l'Engrenage** dans le cadre d'*Agir contre la réintoxication du monde* :

https://docs.google.com/document/d/1XgILpPwHeXqlodADkbrnN4yKYZvdf_vK2tgaO7C_2Uk/edit



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 10

septembre 2021

Le "passe" sanitaire

Depuis début août, le passe sanitaire est exigé en intérieur comme en extérieur dans les bars, restaurants, activités de loisirs et de culture, salons professionnels, établissements de santé, sociaux et médico-sociaux (sauf urgence). Il s'applique à tous, y compris aux mineurs à partir de 12 ans, il est obligatoire pour les personnes travaillant au contact du public, sauf... les policiers !

Sa mise en place, de par la contrainte d'être vacciné qu'il impose de fait, marque la vie sociale et professionnelle de tous. Décidée de façon autoritaire, en dehors de tout débat démocratique par un seul homme qui a un parlement à sa botte, cette obligation de fait marque une fois de plus le mépris de ce pouvoir pour la démocratie.

Ce "passe" est une étape de plus vers une surveillance généralisée ; la CNIL elle-même « alerte sur le risque d'accoutumance et de banalisation de tels dispositifs attentatoires à la vie privée et de glissement, à l'avenir, et potentiellement pour d'autres considérations, vers une société où de tels contrôles deviendraient la norme et non l'exception ». Associé à la vidéosurveillance qui a beaucoup progressé avec la reconnaissance faciale, à l'analyse automatique des données, aux lois liberticides (loi "sécurité" et loi "contre le séparatisme"), il est un pas de plus vers la restriction des libertés publiques et individuelles. La défenseure des droits a mis en évidence en juillet dix "points d'alerte" à ce sujet.

Il est discriminatoire : il met en cause la liberté de circulation et d'anonymat, en particulier par les restrictions d'accès à certains transports publics, mais paradoxalement pas à tous. Il établit le contrôle d'une partie de la population par une autre.

Il est antisocial : il menace l'emploi, certains employeurs pouvant exiger le passe. La vaccination obligatoire pour certaines professions contrevient au principe de non-discrimination dans le recrutement et dans l'exercice du contrat de travail.

Il porte atteinte aux droits de l'enfant : les moins de 12 ans sans passe seront empêchés d'accès à certaines activités de loisirs et de culture, accès qui fait partie des droits fondamentaux de l'enfant.

Il pourrait, éventuellement, être accepté de façon temporaire s'il existait la certitude de son efficacité. Or celle-ci reste à démontrer : il n'existe aucune certitude sur la valeur d'un test PCR au bout de 72 heures, sur le degré d'une éventuelle contagiosité des personnes vaccinées, de l'efficacité des vaccins sur de nouveaux variants... la preuve étant qu'il faut conserver les gestes barrières même pour les personnes vaccinées.

Nous considérons que la vaccination est une étape nécessaire dans la lutte contre la pandémie, que les brevets devraient être levés pour permettre aux pays pauvres d'accéder à la vaccination (et en conséquence de la rendre plus efficace dans nos pays). Mais nous refusons la vaccination obligatoire et la surveillance généralisée qui, de fait, en découle.

<https://www.laquadrature.net/2021/08/19/passe-sanitaire-quelle-surveillance-redouter/>

<https://adherez.attac.org/civCRM/mailling/view?id=f2f8dee52c99014b&reset=1>

<https://blogs.mediapart.fr/laurent-thines/blog/030821/vaccin-covid-19-et-pass-sanitaire-le-bon-la-brute-et-le-truand> (accès libre)

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043915894>

<https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/communiqu%C3%A9-de-presse/2021/07/extension-du-passe-sanitaire-les-10-points-dalerte-de-la-defenseure-des>



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 10

septembre 2021

Le logement, un bien essentiel qui n'est pas accessible à tous !

Se loger est le 2ème besoin humain fondamental. Or, selon la situation sociale, les inégalités sont très fortes et ont des conséquences sur nos vies. L'espérance de vie des sans-abris, à partir du jour où ils sont à la rue, est de 15 ans (âge moyen du décès autour de 50 ans).

Trouver un logement devient de plus en plus difficile, et pour de nombreux concitoyens, c'est le 1er poste de dépense. La part du budget consacré au logement a fortement augmenté (9 % en 1959 contre 21 % en 2014). Son coût est un motif d'exclusion sociale (pas de logement => difficile de trouver un travail...).

Alors que dans le secteur privé, les loyers ont considérablement augmenté, les salaires et les pensions ne suivent pas, le travail à temps partiel subi s'est développé. Cela fait exploser la demande de logement social, et le nombre d'expulsions pas seulement locatives (+ 161 % depuis 2001). La crise sanitaire a aggravé la situation : en 2021, 32 % des propriétaires (17 % en 2020) et 16 % des locataires (6 % en 2020) ont des difficultés pour payer leur logement .

En 2019 ont eu lieu 16 900 expulsions faisant appel à la force publique, concernant 36 000 personnes. Ce chiffre ne prend pas en compte les autres expulsions.

En 2021, 30 000 procédures sont en cours, concernant tout type de famille (avec ou sans enfant), et locataires comme propriétaires.

Et la situation ne va pas s'arranger avec :

- 1 050 plans de licenciements annoncés depuis début 2021, concernant 106 000 emplois directs
- le refus du gouvernement de donner un coup de pouce au SMIC en juillet (+ 0,99 % !)
- la réforme de l'assurance chômage qui va appauvrir plus d' 1 million de chômeurs et leurs familles

D'après l'association Droit Au Logement (DAL), c'est la politique générale menée en France par l'État, mais aussi par les collectivités locales, qui produit la crise du logement, crise qui profite à l'État et à la spéculation immobilière :

- L'État :

Il investit moins dans le logement que ce que le logement lui rapporte par le biais des prélèvements (taxe foncière, taxe sur les mutations). Et le plan de relance confirme ce choix : seulement 500 millions d'€ dédiés à la rénovation thermique des logements sur les 100 milliards du plan de relance (0,5 % !).

<https://solutionspro.bienici.com/actualites/ce-que-le-logement-coute-et-rapporte-a-letat-2/>

Il a ponctionné 3,5 milliards d'€ en réformant les APL : 374 000 bénéficiaires ont perdu cette aide, et 1,3 million ont perdu 70 € par mois !

Il ne répond pas au problème de la hausse des loyers du privé en construisant suffisamment de logement sociaux. Pire, la loi ELAN, votée en 2018, livre au privé des pans entiers du parc de logements sociaux.

Il « criminalise » le squatt, expulsable en toute saison, et augmente la surveillance des locataires. En instaurant le bail « mobilité » (courte durée), il permet aux propriétaires de surfer sur la location à court terme et le AirBNB en saison.

Et la loi DALO de réquisition des logements vides n'est pas appliquée (1 million de logements vides en France , 7 000 à 8 000 dans l'agglomération dijonnaise !).

<https://www.droitaulogement.org/2018/11/promulgationelan/>

<https://www.droitaulogement.org/2018/07/note-elan-31-05-18/>

- Les collectivités locales :

- La loi SRU oblige des communes à avoir 20 à 25 % de logements sociaux, mais en réalité les exemptions sont nombreuses et les amendes légères. Résultat : la moitié des 2 094 communes concernées n'atteignent pas le quota.

- Elles ont le pouvoir d'encadrer les loyers dans les communes des zones dites "tendues" comme Paris, Lille..., mais ne l'exercent pas la plupart du temps. Et face aux augmentations abusives, les locataires se retrouvent seul-e-s pour défendre leur bon droit, risquant du même coup de perdre leur logement.

- C'est le secteur privé qui est le grand gagnant de cette « non-politique » du logement. Les investisseurs, qui voient d'un œil gourmand la privatisation du logement social, les banques qui « consentent » des prêts immobiliers, les promoteurs qui profitent des prix qui leur sont faits par l'État ou les collectivités, les acheteurs qui profitent de déductions fiscales en investissant dans « la pierre » (qui est plutôt du béton !)..

Il suffit de se promener dans les rues de la Métropole dijonnaise pour voir la frénésie de constructions de logements privés qui feront la fortune des promoteurs, mais dont les loyers seront insupportables pour le budget de la plupart des locataires.

En 2022, l'association DAL prévoit une hausse massive des expulsions après l'élection présidentielle. Elle demande, entre autres, avec d'autres associations :

- l'application de la loi de réquisition
- la construction de 50 000 logements sociaux par an
- l'encadrement des loyers
- l'arrêt des expulsions sans solution de relogement pérenne...

Pour aller plus loin :

site de DAL : <https://www.droitaulogement.org/association-droit-au-logement/>

et sur le logement social : <https://www.droitaulogement.org/le-manifeste-dal-hlm/>



La Lettre

n° 10

septembre 2021

La crise, pas pour tous !

Le CAC 40 n' a pas beaucoup souffert de la crise.

Les grands groupes formant le CAC 40 ont affiché une diminution de leur chiffre d'affaires de 12 % en 2020, ce qui est peu par rapport aux pertes de la restauration, du petit commerce et de la culture, et une baisse de profit de 55 % (36,9 milliards d'euros en 2020 contre 82,9 milliards 2019). Globalement, le CAC 40 reste largement bénéficiaire malgré la pandémie, et seuls 6 groupes sur 40 ont fini 2020 en déficit (Renault, Airbus, Total par exemple) ; d'autres, comme Sanofi (12,3 milliards) ou BNP Paribas (7,1 milliards) ont vu leurs bénéfices battre des records.

Des aides massives

Or tous ces grands groupes ont bénéficié d'aides massives et multiformes :

- report et exonération de charges fiscales et cotisations sociales
- prêt garanti par l'État
- chômage partiel
- protection des entreprises stratégiques
- baisse des impôts de production
- plan automobile
- plan aéronautique
- plan de relance
- achat d'obligation des banques centrales.

... tout cela sans conditions sociales, fiscales ou environnementales, sauf pour les deux premières mesures citées, qui s'accompagnent d'une interdiction des dividendes et rachats d'actions en 2020 et 2021, et d'implantation dans des paradis fiscaux (dont la liste est très restrictive). À ces aides massives devraient s'ajouter les sommes issues du plan de relance européen.

Les dividendes augmentent

Alors que le reste de l'économie (PME, petits commerces, services publics, secteur culturel) a subi la crise de plein fouet, seules les entreprises dont l'État est actionnaire direct ou qui avaient besoin d'un soutien massif (comme Renault ou Air France) ont répondu à l'appel à suspendre le versement de dividendes. Le CAC 40 a versé 42 milliards d'euros de dividendes et de rachats d'actions en 2020. En 2021, les dividendes repartent à la hausse avec 51 milliards versés aux actionnaires.

Les banques en profitent

Les banques et tout le secteur financier ont joué un rôle central dans la distribution de l'argent public aux entreprises. En effet, certaines aides – en particulier les prêts garantis par l'État – passent par les banques privées, en principe à "prix coûtant". L'essentiel du risque est pris par l'État, qui en déléguant au privé se dépossède du pouvoir d'orienter l'économie dans un sens plus social et plus écologique.

Les banques touchent un écot sur les émissions d'obligations souveraines des gouvernements européens mises en œuvre pour financer les aides publiques (500 millions d'euros). Enfin, à condition de ne pas verser de dividendes, les banques ont pu emprunter à taux négatif à la BCE 1 300 milliards en 2020 et 130 milliards en 2021. Cette condition a été levée partiellement début 2021.

L'emploi, variable d'ajustement

Les entreprises qui ont reçu le plus d'aides publiques (Renault, Airbus, Safran) ou qui versent le plus de dividendes (LVMH, Total) sont celles qui ont supprimé le plus d'emplois. Au total, les entreprises du CAC 40 ont liquidé près de 30 000 emplois en France et plus de 60 000 dans le monde. Renault a détruit 4 600 emplois, Airbus 4 498, Orange 7 500, Sanofi 1 000... On a l'impression que les aides publiques ont plus servi à financer les mesures pour accompagner les suppressions d'emplois qu'à les sauver !

Rémunérations patronales

Les dirigeants du CAC 40 ont communiqué sur leurs baisses de rémunération pour marquer leur solidarité avec le pays. En réalité, certains se sont augmentés (patrons d'Atos + 95,63 %, de Renault + 19 %, de Publicis + 13,78 % par exemple), d'autres ont cherché à dissimuler leur niveau réel de rémunération (Kering), mais globalement, la baisse consentie des rémunérations a été de 8,1 %. Dans la très grande majorité des cas, ces baisses sont en fait des dons à des fondations d'entreprises qui bénéficient de déductions fiscales à 60 %, ce qui fait qu'au total, « l'effort » des patrons est de 3 % de baisse de revenu !

Source :

Observatoire des multinationales :

https://multinationales.org/IMG/pdf/rapport_allobercy_2.pdf

:



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 10

septembre 2021

Les enseignants recrutés par leur directeur ?

Coup de tonnerre dans le monde enseignant : toujours soucieux de cliver, de provoquer, de draguer au nom du "bon sens" l'électorat de droite dont il a plus besoin que jamais, Emmanuel Macron vient de sortir de sa boîte à malices une "idée" (en réalité une vieille lune) qui fait beaucoup parler dans les établissements scolaires. Il s'agit de donner aux directeurs le pouvoir de choisir leur équipe pédagogique (d'abord, si on a bien compris, dans une cinquantaine d'écoles pilotes à Marseille).

Cette provocation est enrobée dans un discours hypocrite et simpliste : le président voudrait "donner plus de liberté pour obtenir plus de résultats". En réalité, l'intention est bien de rompre avec l'une des bases de notre système éducatif, voire de notre fonction publique républicaine.

Les réactions sont très diverses, comme le montrent les liens ci-dessous... Ici, *Réinventons Quetigny* tient simplement à défendre quelques principes :

- Ni les enseignant·e·s, ni les directeurs/trices d'écoles ne sont demandeurs d'une telle mesure ; ils se battent même depuis longtemps contre des stratégies analogues que de nombreux ministres de l'Éducation nationale ont tenté de mettre en place.

- Il s'agit de transformer le directeur ou la directrice en DRH, avec une position hiérarchique, et de le/la doter de pouvoir de contrôle sur des subordonné·e·s. Difficile alors d'établir dans l'équipe des relations de coopération pédagogique entre pair·e·s.

- Ce n'est pas ainsi que se résoudra le phénomène de "l'évaporation" qui touche les enseignant·e·s, et devient un problème crucial dans certains départements. Il faut arrêter d'accabler les directeurs/trices d'innombrables tâches administratives, normes et directives, et leur procurer les ressources et la formation pour effectuer leurs tâches.

- Il faut aussi donner aux enseignant·e·s les moyens d'accomplir leurs missions, loin des effets d'annonce et des satisfecits. Pour cela, on doit les doter d'une formation – largement réduite depuis 10 ans – leur permettant de faire face à toutes les situations rencontrées sur le terrain... et les payer correctement pour toutes les tâches qui leur incombent !

- Le recrutement des enseignants ne doit pas être opaque ni donner lieu à un quelconque favoritisme ou copinage.

- Les relations entre enseignants au sein d'un même établissement ne doivent pas être "pourries" par des rivalités alimentées par le carriérisme.

- Le néolibéralisme, dans le système scolaire comme dans l'ensemble de la société, exacerbe les inégalités au lieu de les résorber.

- De nouveaux moyens donnés à l'éducation, profitant à tous ses agents et à tous ses élèves au lieu d'être saupoudrés, seraient bien plus conformes à nos traditions républicaines.

Que cherche Macron en faisant cette annonce ?

Il fait porter la responsabilité de la faillite de l'école à Marseille sur les épaules des personnels, en sous-entendant qu'ils sont « mal gérés ».

Il introduit un coin dans un système basé sur des règles connues de tous, élaborées de façon paritaire entre administration et personnels : ce type de fonctionnement doit lui être insupportable, car c'est le contraire des règles néolibérales de gestion des « ressources » humaines ; ce n'est pas le monde des « winners » et des « premiers de cordée ».

Les enseignant·e·s français·es n'ont pas passé des concours difficiles, constaté une érosion spectaculaire de leur pouvoir d'achat (l'équivalent de 300 € par mois par rapport à 1982 selon l'hebdomadaire *Marianne*), consenti à déménager plusieurs fois pour rejoindre leur poste en fonction des besoins de la population, œuvré pour l'égalité entre élèves dans l'accès à l'éducation sur tout le territoire, promu l'équité entre collègues au sein d'un "mouvement" transparent (national ou départemental selon leurs fonctions) pour leurs mutations, accepté d'être évalué·e·s par des corps d'inspection extérieurs à leur établissement (gage d'impartialité), défendu leur liberté pédagogique dans le cadre de programmes et d'examens nationaux... pour voir leurs écoles, collèges, lycées, transformés en entreprises, dirigées (avec quel pouvoirs ?) par celles et ceux de leurs collègues ayant les principes les plus opposés à leur idéal.

Notre système scolaire actuel est loin d'être parfait ! Les instits et les profs ont leur idée sur ce qui pourrait l'améliorer... Mais ils connaissent aussi, outre-atlantique en particulier, les ravages provoqués par des écoles, publiques comme privées, plus soucieuses de satisfaire leur "clientèle" de parents d'élèves que de faire réussir les jeunes qui leur sont confiés : aux U.S.A., le niveau des élèves avant 18 ans est inquiétant, même si le supérieur est plus performant. En

Suède, une réforme allant bien plus loin que celle proposée par Macron a donné des résultats calamiteux, entraînant des démissions en série de directeurs et une grave crise de recrutement d'enseignants. S'engager dans la voie ouverte par le président serait une très mauvaise idée !

C'est bien mal récompenser ceux/celles qui ont été en première ligne pendant la crise sanitaire, avec le souci constant de leurs élèves.

La transcription du discours présidentiel (pages 7 & 8 / 17) :

<https://www.elysee.fr/front/pdf/elysee-module-18278-fr.pdf>

La position de la F.S.U. :

<https://fsu.fr/emmanuel-macron-sen-prend-aux-services-publics-marseillais/>

La position du S.G.E.N.-C.F.D.T. :

<https://provençalpes.sgen-cfdt.fr/actu/annonces-presidentielles-a-marseille-entre-ecole-du-futur-et-vieilles-ficelles/?fbclid=IwAR1SXwf3QwynjYdpj2UFxbAJ4E2XVjwitwYydiixjUzVcAxHLj14maFx0Js>

L'analyse de la polémique par *La Dépêche* (Toulouse) :

<https://www.ladepeche.fr/2021/09/03/des-directeurs-decole-qui-choisissent-leurs-enseignants-pourquoi-lidee-de-macron-pour-marseille-fait-polemique-9767234.php>

L'analyse de François Jarraud, animateur du site *Le café pédagogique* :

<http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2021/09/03092021Article637662492148869796.aspx>

L'éclairage de la chercheuse Marie Duru-Bellat sur l'impact de la mesure (dans *La Croix*, qui propose 3 articles en ligne gratuits) :

<https://www.la-croix.com/Famille/Recrutement-professeurs-On-peut-pas-pretendre-toutes-ecoles-sont-aussi-attractives-2021-09-04-1201173710>

L'éclairage de la chercheuse Anne Barrère sur les relations entre chefs d'établissement et enseignants face à une autonomie accrue :

http://www.cafepedagogique.net/lemensuel/larecherche/pages/2006/analyses_76_leschefsd-etablissementfacealautonomiedesetablissementsentretienavecanebarrere.aspx



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 14

janvier 2022

Désastre en Afghanistan

"La plus extravagante idée qui puisse naître dans la tête d'un politique est de croire qu'il suffise à un peuple d'entrer à main armée chez un peuple étranger pour lui faire adopter ses lois et sa constitution. Personne n'aime les missionnaires armés ; et le premier conseil que donnent la nature et la prudence, c'est de les repousser comme des ennemis" (Robespierre, 2 janvier 1792).

L'analyse *Cost of War* du *Watson Institute* de l'université de Brown (Rhode Island) estime que la plus longue guerre jamais menée par les États-Unis a coûté la vie à plus de 47 000 civils afghans, 70 000 membres de l'armée et de la police afghanes, 2 448 soldats américains, 1 444 soldats des forces alliées. Elle a par ailleurs, selon Joe Biden, "coûté 300 millions de dollars par jour pendant 20 ans à l'Amérique".

Ce désastre était-il prévisible ? Oui ! Dès le 7 février 2003, Dominique Bari (dans *l'Humanité*), par exemple, faisait preuve d'une grande clairvoyance : " Le pays est toujours dans le chaos, les intégristes se réorganisent, le déploiement de force des États-Unis, sans véritable solution politique, conforte l'antiaméricanisme des populations civiles frappées par l'insécurité constante".

George W. Bush, au lendemain de l'assassinat du commandant Massoud (opposant au régime taliban et ancien adversaire des Soviétiques) puis des attentats du 11 septembre 2001 (préparés par Ben Laden depuis l'Afghanistan), a précipité les U.S.A. et l'OTAN dans une guerre d'abord punitive (sans forcément comprendre les subtiles différences entre les positions des talibans et d'Al-Qaida), avant de l'étendre à l'Irak (qui n'avait rien à voir) et de la transformer en croisade pour faire bénéficier les Afghans des "valeurs" de l'Occident.

On ne peut nier que le régime taliban était une catastrophe pour le pays : le supplice et l'assassinat de l'ancien président Najibullah, la destruction des statues de Bouddhas de Bâmiyân, la mise en place d'un tout-puissant "ministère pour la promotion de la vertu et la répression du vice", l'interprétation dévoyée de la charia, la violence institutionnalisée au nom de Dieu, le rôle social des femmes limité à celui de procréatrices, le port imposé de la burqa, la lapidation des femmes adultères, l'enrichissement des chefs islamistes par la culture de l'opium... ne pouvaient que susciter l'horreur !

Mais dès 2002, au lieu de s'en tenir à la lutte contre Ben Laden et les talibans, qui avait "justifié" l'intervention aux yeux d'une bonne partie de la planète, Bush avait donné à son armée une "mission" : instaurer une "nouvelle ère des droits de l'homme" en Afghanistan et mettre en place un "plan Marshall" pour en développer le territoire. En fait, qui les Américains ont-ils soutenu ? et avec quels résultats ? Aveuglés par des préjugés considérant le pays comme "tribal", dépourvus de tout respect pour des structures étatiques pourtant anciennes, ils ont imposé aux Afghans leur homme lige, le président Karzaï, qui a lancé un plan de reconstruction prévoyant une privatisation des entreprises publiques et une politique fiscale favorisant les investissements étrangers... dont la Chine a d'ailleurs été la principale bénéficiaire (mines, centrale électrique, chemins de fer, réseau routier). La corruption s'est étendue, les inégalités se sont creusées, et seule une petite partie de la population a vu sa vie s'améliorer sous la "protection" américaine. La fraude électorale était monnaie courante dans le pays, livré par ailleurs aux guerres tribales. Après Karzaï, la confusion politique à la tête de l'État s'est aggravée, avec la coexistence de deux exécutifs. Les envahisseurs n'ont pas été trop regardants sur les seigneurs de la guerre qu'ils ont soutenus dans les étapes successives de la guerre civile. Confrontés aux attentats-suicides, ils ont multiplié les "bavures", tuant de nombreux civils. Ils n'ont cessé de retarder le retrait annoncé de leurs troupes. Surtout, les talibans ont gagné peu à peu du terrain sans que l'occupant puisse rien faire, avant de revenir en force, galvanisés par la propagande islamique nourrie de la haine des envahisseurs et enrichis par le trafic de drogue.

Il était temps de sortir de l'impasse ! Il est absurde de rendre Joe Biden responsable de la débâcle, comme le fait une grande partie de la presse américaine, blessée dans son orgueil ; il n'a fait, en retirant les troupes US, qu'entériner le constat de son prédécesseur Donald Trump et de la "communauté internationale" : l'accord de Doha (Qatar) du 29 février 2020 entre les États-Unis et les talibans prévoyait le retrait de toutes les troupes américaines et de l'OTAN d'Afghanistan, en échange d'un engagement des talibans à empêcher al-Qaïda d'opérer dans les zones sous leur contrôle et de l'ouverture de pourparlers entre les talibans et le gouvernement afghan d'alors. Il fut approuvé à l'unanimité par le Conseil de sécurité de l'ONU et par les pays voisins.

La France, quant à elle, avait retiré ses troupes entre 2011 et 2014. Il est vrai qu'elle est déjà bien occupée depuis 2013 par un type d'opérations assez semblables menées au Sahel, qui pourraient bien déboucher, elles aussi, sur un désastre !

Tout au plus peut-on reprocher à Biden d'avoir sous-estimé la force des talibans au début de son mandat, ce qui l'a obligé à quitter le pays bien plus tôt que prévu, en catastrophe, sans avoir les moyens de protéger les populations civiles, en particulier de ceux qui avaient lié leur sort à la

présence américaine ; l'évacuation précipitée de quelques-uns d'entre eux par l'aéroport de Kaboul, au prix d'un attentat sanglant, a été apocalyptique !

Comprenant l'inefficacité de la présence militaire, il espère que les talibans sont prêts à mener une politique moins intégriste, moins violente à l'égard des femmes, plus éloignée des positions de Daech, plus ouverte sur l'extérieur que par le passé afin de s'installer plus durablement au pouvoir. Tout cela est bien hasardeux... mais l'alternative qu'aurait représenté un engagement militaire américain accru aurait été une folie !

En dépit de l'énorme puissance économique et militaire des États-Unis et de leurs alliés, les "missionnaires armés" par des *politiciens* – obnubilés par leur opinion publique – incapables d'imaginer d'autres options que l'intervention de troupes sur le terrain (George W. Bush) ont lamentablement échoué, laissant l'Afghanistan dans une situation très comparable à celle qu'ils avaient trouvée en arrivant, après vingt ans de souffrances. L'avenir de l'Afghanistan, toujours livré à des luttes de factions ethniques, politiques et religieuses, est très sombre.

Mais n'oublions pas que depuis la fin du XXe siècle, cet interventionnisme de dirigeants occidentaux a été encouragé par des idéologues tout aussi coupables qu'eux. Les "missionnaires" ont été "armés" aussi par des *publicistes* et des *philosophes* adeptes du "devoir d'intervention" (Jean-François Revel, Bernard-Henri Lévy), par des *humanitaires* et des *juristes* partisans du "droit d'ingérence" (Bernard Kouchner, Mario Bettati), dont le bilan au Rwanda, en Irak, en Libye, au Sahel... n'a rien de brillant ! Pourtant, la déclaration du "Groupe des 77" pays en développement membres de l'O.N.U. en 2000 rejetait clairement le « soi-disant "droit" d'intervention humanitaire, qui n'a aucun fondement juridique dans la Charte des Nations Unies et dans les principes généraux du droit international ».

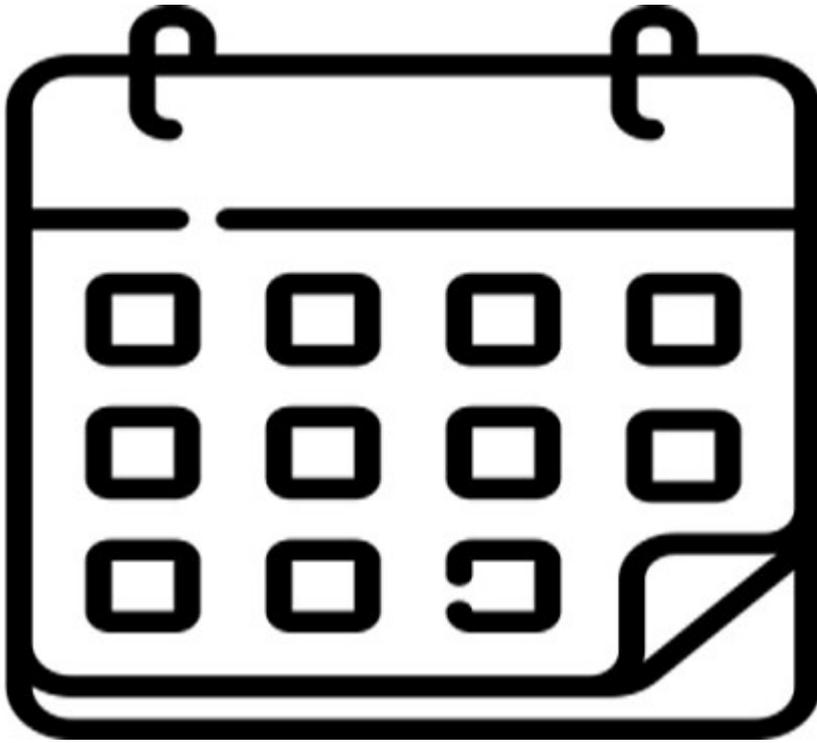
https://www.lemonde.fr/international/article/2021/05/01/guerre-en-afghanistan-retour-sur-vingt-ans-de-presence-americaine_6078741_3210.html

<https://www.humanite.fr/le-desastre-de-lintervention-en-afghanistan-279420> (article intégral payant)

<https://www.cairn.info/revue-politique-americaine-2006-2-page-35.htm>

<https://www.courrierinternational.com/article/vu-des-etats-unis-le-sahel-peut-il-etre-un-afghanistan-francais> (article intégral payant)

<https://www.arte.tv/fr/videos/RC-019261/afghanistan/> (rediffusion dans la nuit du 4 au 5 novembre)



La Lettre

n° 10

septembre 2021

Sur notre agenda

depuis vendredi 10 septembre

Le Bistrot de la Scène rouvre ses portes après des mois de fermeture !

Cette salle emblématique de la culture dijonnaise nous accueille à nouveau, après un grand chantier et avec l'aide de 700 donateurs.

203 rue d'Auxonne, Dijon (dans le respect des mesures sanitaires en vigueur)

Profitez des *spectacles bistrots*, [passionnés](#), *partenariats*. mél : contact@bistrotdelascene.fr - tél : 03 80 67 87 39.

du jeudi 16 au dimanche 19 septembre

Les [journées du Patrimoine](#) à [Dijon](#) et en [Côte-d'Or](#)

sur le thème : Patrimoine pour tous

Nombreuses manifestations dans le pays, la région, le département, la métropole, dont Quetigny :

Visite du Parc des Cèdres avec J.M. Balleyguier (rés. bibliothèque, 03 80 46 29 29) ; RDV place de l'abbé Picard le 18 sept. à 10h et 14h30.

vendredi 17 septembre, 18 h

Manifestation aux Jardins de l'Engrenage

à l'appel (entre autres) d'Extinction Rébellion, Attac, Notre affaire à tous, Quartier libre des Lentillères, Espace autogéré des Tanneries

Autour du "foyer de résistance" des Jardins de l'Engrenage, 63 av. de Langres, Dijon

Dans le cadre d'*Agir contre la réintoxication du monde*, contre les projets détruisant le vivant et les solidarités.

dans les semaines à venir

Inscrivez-vous aux activités des associations artistiques et culturelles de Quetigny

École municipale de musique, de danse et des arts - centre social La Passerelle - association Audace - les Vendangeurs

Informations : espace Léo Ferré, 47 bis rue des Vergers - 03 80 71 97 80 - emmda@quetigny.fr

Vous et vos enfants pouvez toujours participer en 2021-22 aux multiples activités (danse, musique, arts plastiques) de l'EMMDA.

jeudi 23 septembre, 18 h 45

Les amis de l'Huma reçoivent Alain Lipietz (EELV), Patrick Piro (Politis) & Gérard Le Puill (L'Humanité)

Les enjeux écologiques à l'heure de la crise du COVID 19 et les réponses que l'écologie politique peut apporter

Espace Mendès France, 8 rue des Vergers, Quetigny - inscription : adh21@laposte.net (indiquer tél.)

précédé d'un apéro à 18 h et suivi d'un repas au *P'tit Bouchon dijonnais*, rue de Mulhouse (sur inscription : 22 €) à partir de 22 h.

jusqu'au samedi 25 septembre

36 15 Enigma : escape game à la bibliothèque

Saurez-vous éviter une catastrophe nucléaire après la mort du savant qui devait inaugurer une expo "télécom" à la médiathèque ?

Bibliothèque de Quetigny, 4 rue des Vergers (03 80 46 29 29)

Constituez votre équipe (3 à 6 personnes, à partir de 13 ans) , réservez votre créneau pour une heure de défis et de remue-méninges.

mercredi 29 septembre, 20 h 30

Documentaire *Gaza, balle au pied*, de Iyad Alastal, en présence du réalisateur et d'un joueur

Tournée organisée par France Palestine Solidarité, l'Union Juive Française pour la Paix (UJFP) et d'autres associations.

MJC-CS - 7, rue de Longvic, Chenôve (réservation 03 80 52 18 64) - pass sanitaire obligatoire, tarif 5 €

Tournée en France d'une équipe de footballeurs amputés de Gaza qui rencontre l'équipe nationale française de footballeurs amputés.

vendredi 1er octobre, 20 h

Elle et mon genre

par Alberto García Sánchez

Spectacle gratuit, Espace Mendès France, 8 rue des Vergers, Quetigny (réservation 03 80 46 18 01)

Un comédien chargé de concevoir un spectacle sur la condition féminine rêve qu'il échange son corps avec celui de sa femme...

dimanche 3 octobre, 17 h

Christine Salem (en 1ère partie : Ze tribu Brass Band)

Maloya-blues, rock et jazz

Espace Mendès France, 8 rue des Vergers, Quetigny (réservation 03 80 46 18 01)

percussions de son île, l'artiste réunionnaise emmêle les mélodies d'un violon virtuose, rend grâce à ses ancêtres et chante la paix.

mardi 5 octobre

Journée d'action intersyndicale

à l'appel de l'intersyndicale CGT, FO, Solidaires, FSU et des organisations de jeunesse Fidel, Unef et UNL

Rassemblement place de la Libération à Dijon à 14 h 30

Pour la défense des salaires, des emplois, des conditions de travail et d'étude.

mardi 5 octobre, 14 h 30

Les vieux fourneaux, de Christophe Duthuron d'après la B.D. de Lupano et Cauuet

Projection organisée en collaboration avec le CCAS de Quetigny dans le cadre de la Semaine bleue.

Film gratuit, salle Méliès, Ciné Cap Vert, 1 rue du Cap Vert, Quetigny (réservation 03 80 48 28 43)

Road movie de septuagénaires : Pierre Richard et Eddy Mitchell veulent empêcher Roland Giraud de commettre un crime passionnel...

du mardi 12 au jeudi 14 octobre à 20 h, vendredi 15 octobre à 18 h 30, samedi 16 octobre à 17 h

26 000 couverts : l'Idéal Club

Compagnie de théâtre de rue dijonnaise (installée dans une ancienne caserne). Écriture collective, mise en scène Philippe Nicolle.

Théâtre Dijon Bourgogne, Parvis Saint-Jean, rue Danton - [Billetterie en ligne](#)

Cabaret burlesque, music-hall absurde, spectacle parfait, sorti d'un rêve, avec ventriloquie, jonglage, orchestre, gags désopilants...

mercredi 13 octobre à partir de 18 h

Soirée organisée par le comité France-Cuba 21 : Amérique latine, la déstabilisation permanente

Conférence-débat animée par Maurice Lemoine, journaliste et écrivain, ancien rédacteur en chef du *Monde Diplomatique*

Mairie annexe, 6 rue des Grésilles, Dijon (réservation : 09 81 37 12 13
ou francecuba21@laposte.net)

Conférence-débat à 20 h (participation libre), précédée d'un diaporama sur les brigades médicales cubaines et d'un **repas cubain** (15 €).

*Si vous souhaitez nous faire part d'autres manifestations,
à Quetigny ou alentour, qui pourraient figurer sur cet agenda,
ou nous proposer d'autres liens qui pourraient impliquer les citoyen·ne·s
dans la vie sociale et culturelle,
n'hésitez pas à nous les signaler !*